

Embellir votre quartier – « Muette » – 16^e arrondissement

La démarche municipale « Embellir votre quartier » vous invite à contribuer aux projets d'aménagements de l'espace public de votre quartier en priorité sur les thématiques d'accessibilité, d'apaisement de la circulation, de végétalisation, de désencombrement, de piétonisation ou encore d'aménagement cyclable.

Ce document vous propose une aide pour vous permettre de réaliser de manière autonome un état des lieux de l'espace public en le parcourant, puis de verser vos contributions sur la plateforme numérique municipale : decider.paris.fr

Réaliser un diagnostic en parcourant votre quartier est un moyen de transmettre aux services de la Ville de Paris votre connaissance du quotidien.

Vous pourrez ainsi repérer les contraintes à l'accessibilité, l'ergonomie du mobilier urbain (bornes sonores, bandes d'éveil à la vigilance, bancs, signalétique...), les coupures de parcours, la dangerosité de certaines situations et donner votre avis sur les ambiances sonores ou les situations d'inconfort thermique (exemple : zone en plein soleil).

Explorez votre quartier et faites vos propositions !

La Mairie du 16^e arrondissement de Paris, les services de la voirie et des déplacements et le CAUE de Paris vous remercient pour votre mobilisation.

Retrouvez toutes les informations sur la démarche "Embellir votre quartier" sur le site internet de votre Mairie d'arrondissement : mairie16.paris.fr

Sommaire du document :

- 1. Le périmètre du secteur « Muette »**
- 2. Marcher pour faire un diagnostic**
- 3. Restituer vos propositions dans le cadre de la concertation**

1. Le périmètre « Muette »

Le secteur concerné par la démarche « Embellir votre quartier » est délimité par :

- **A l'Est** : la Seine
- **Au Nord** : les avenues Henri Martin et Georges Mandel
- **A l'Ouest** : la limite du Bois de Boulogne
- **Au Sud** : rue de Boulainvilliers, rue de l'Assomption, avenue des Chalets et rue du Ranelagh

Le secteur « Muette » est vaste, n'hésitez pas à définir un parcours en amont et des étapes pour votre repérage.

2. Marcher pour faire un diagnostic

Préparation en amont

- Réfléchir aux sujets que l'on va aborder : vous trouverez en **annexe** de ce document une liste des points d'attention possibles pour votre diagnostic.
- Pour établir un relevé, se munir par exemple : d'un enregistreur vocal, stylo ou feutre, support rigide, de quoi photographier, du papier brouillon. Vous pouvez aussi vous faire accompagner et réaliser cette marche en binôme ou à plusieurs, les personnes accompagnantes pourront prendre des notes et des photographies.
- S'équiper en fonction de la durée prévue du parcours et de la météo : des vêtements et chaussures adaptés.

Le jour J : marcher, tester l'espace public

Soyez attentif à l'espace public pour questionner sa qualité et enrichir son état des lieux, ses atouts et faiblesses. **Attention à respecter les règles en vigueur sur l'espace public.**

Profitez de vos trajets quotidiens pour effectuer vos repérages ! Vous pouvez observer l'espace public selon différentes temporalités (matin, soir, heure de fréquentation particulière, en semaine ou le weekend...).

Objectifs

- Repérer des éléments positifs de référence
- Pointer des possibilités d'aménagements

En préambule, précisez la date, l'heure et la météo du jour de votre marche, ces facteurs influenceront votre diagnostic de l'espace public.

A chacun de vos points d'arrêt, ces informations sont nécessaires :

- **La localisation** : l'adresse ou la proximité avec un lieu identifiable (école, bibliothèque, commerce etc.)
- **Votre appréciation globale sur ce site** : très positive, positive, neutre, négative ou très négative
- **La problématique du lieu** : quel besoin ressentez-vous à cet endroit ?
- **La description d'une action ou d'un projet proposé** : selon le besoin ressenti, n'hésitez pas à faire une proposition d'aménagement de l'espace public.
- **En conclusion de votre parcours**, vous pouvez aussi faire le bilan de l'endroit du parcours où vous vous êtes senti le mieux ou le moins bien et expliciter pourquoi.

3. Restituer vos propositions dans le cadre de la concertation

A l'issue de cette marche, il vous faudra restituer en format numérique (document Word par exemple) les éléments de votre diagnostic afin de déposer vos propositions sur le site : **decider.paris.fr**.

Vous pouvez joindre à vos contributions un document texte ou une photo de repérage.

Ce document vous est proposé par le CAUE de Paris, pour plus d'informations : <http://www.caue75.fr/>

ANNEXE : Les points d'attentions possibles

1. Les continuités de cheminement

- La largeur des trottoirs et son adaptation à la densité de piéton
- Les traversées piétonnes (sécurité, logique, facilité...)
- Le mobilier urbain (implantation, utilité, état...)
- Le confort de chacun (largeur de l'espace public, partage de la rue...)
- La densité de circulation automobile et son impact sur le confort général d'usage de la rue
- Les haltes possibles (assises, arceaux vélos, stationnements...)
- L'accessibilité (continuité du cheminement, sécurité, clarté de la signalisation...)

2. Les paysages de l'espace public

- Les matériaux de revêtement (état, confort, esthétique)
- L'éclairage urbain (état, confort, ambiance)
- La place de la nature (implantation, état, esthétique, usage)
- Les arbres d'alignement (implantation, état du pied, manque)
- La propreté des espaces (état, manque, implantation des poubelles)

3. L'animation de l'espace public

- La place des enfants dans la ville (sécurité, équipement dédié, usage...)
- La place et le confort des plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, poussette...)
- Le sport dans la rue (équipement dédié, usage, ambiance...)
- La fréquentation liée aux équipements (partage de la rue, ambiance, usage...)
- La fréquentation liée aux commerces (partage de la rue, ambiance, usage...)
- Les flux (interconnexion entre les modes de déplacement, affluence, fluidité des mouvements...)
- Le bruit (circulation, fréquentation, ambiance...)